

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Anjou Préfa Avrillé sur la commune principale de l'AIOT 9 Rue Copernic 49240 Avrillé.

La référence de votre dossier est A-3-N1ABH7TV9 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/11/2023 à 10h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **06320027300025**

Raison sociale **COURANT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2739 ROUTE CHALONNES-SUR-LOIRE

49290 CHALONNES SUR LOIRE

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Responsable HQSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Anjou Préfa Avrillé**

Description des activités :

La société COURANT SA est une entreprise familiale créée en 1950, parfaitement implantée et reconnue dans le département de Maine-et-Loire (49). Elle exploite notamment une carrière qui constitue son siège historique ainsi que 5 centrales à béton, 3 installations de stockage de déchets inertes et une installation de recyclage de matériaux inertes. Dans le cadre du développement de ses activités, la société COURANT souhaite mettre en place, sur le site d'Avrillé une activité de fabrication de produit en béton par procédé mécanique. Cette activité

complémentaire relève de la rubrique 2522-b. Cette activité sera réalisée à l'intérieur du bâtiment industriel présent sur le site. Ce qui permet à la société COURANT de n'avoir aucun aménagement à réaliser afin de mettre en place cette activité. Les équipements utilisés pour la fabrication des éléments béton ne dépasseront pas la puissance de 400kW.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **9 Rue Copernic 49240 Avrillé**

X : 428186

Y : 6718873

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	-----------------	--------	------------

2522	2522-b	Fabrication de produits en béton par procédés mécaniques	Puissance totale installée 200 kW	D
------	--------	--	-----------------------------------	---

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'activité pourra générer des déchets plastiques et métalliques qui seront triés et stockés dans des bennes déjà présent sur le site. Lorsque les bennes sont pleines, elles sont expédiés dans les filières appropriés aux déchets qu'elles contiennent.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Le bassin de collecte des eaux présent sur le site constitue une réserve d'eau pour les services de secours. Une borne incendie est présente à l'angle de la rue Copernic et de l'Etang soit une quinzaine de mètre du site, et une autre dans la zone industrielle à l'angle des rues Copernic et Des Frères Montgolfier soit à environ 170 m du site.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des extincteurs et un système de désenfumage vérifiés annuellement sont présents sur le site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)